

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 OCTOBRE 2021

DECLALOC :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer afin de mettre en place l'outil Déclaloc sur notre commune en partenariat avec la Com Com.

Déclaloc est un service de télédéclaration qui remplace le Cerfa papier permettant de déclarer les meublés de tourisme.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents soit 9 Pour et 2 Abstention

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a, par délibération du 29 Avril 2021, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°86-552 du 14 Mars 1986.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats le concernant.

Le marché a été attribuée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion lors de sa séance du 24/09/2021 à **la Compagnie CNP Assurances avec l'intermédiaire Sofaxis**, après analyse et avis de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

DIVERS

Poste Adjoint Technique : Par délibération du 26 Juillet 2021, un poste d'adjoint technique à mi-temps a été créé. Trois personnes ont fait acte de candidature, la commission d'embauche a retenu Mr Nicolas Malclès. Cette candidature nous a paru la plus expérimenté pour ce poste étant donné que cette personne effectue ce travail dans une autre collectivité depuis plusieurs années

Déploiement de la fibre optique : Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une réunion avec ADN (Ardèche Drôme Numérique). Les travaux sont en cours, ils nous a été confirmés que la 1ère poche (comprenant une partite des Vans – Les Salelles – Chambonas – les Assions et la section de St Pierre) seront reliés à la fibre fin 2022.

Couverture des zones blanches - téléphonie mobile : Nous avons constaté que l'antenne située à Bres commune de Payzac vient d'être équipé de ces nouveaux émetteurs. Nous attendons la réponse de l'ARCEP concernant leur mise en service le plus tôt sera le mieux.

Le Maire, ROCHE Bruno

